

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. BOULY Laurent, CHEVRIER Gilles, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, FIERIMONTE Sébastien, FOLLINET Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques
Secrétaire de séance : Mme BUCHAILLARD Sylvie

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 14 mai 2021

M. le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- le recrutement d'un agent technique communal contractuel
- une décision modificative budgétaire (A la demande du trésorier de Cuisery pour régularisation d'une imputation budgétaire datant de 2015)

Mme Sylvie BUCHAILLARD demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- organisation d'une journée citoyenne.

PERMANENCE DES ELUS EN MAIRIE

Le lundi matin de 9h à 11h30 : permanence assurée par M. le Maire

Le mercredi de 9h à 11h30 : permanence assurée à tour de rôle par les adjoints ou le conseiller municipal délégué

Le 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h30 : permanence assurée à tour de rôle par M. le Maire ou les adjoints ou le conseiller municipal délégué

Une réunion aura lieu le lundi tous les 15 jours, avec M. le Maire, les adjoints et le conseiller municipal délégué. Cette réunion sera ouverte à tous les conseillers souhaitant y participer. La première est fixée au lundi 31 mai 2021 à 18h.

NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET AUX DIVERS SYNDICATS

M. le Maire fait une présentation à l'assemblée des diverses commissions communales et des divers syndicats (Dénomination, composition, rôle et missions, fréquence des réunions, etc.). La présentation est étayée grâce aux documents envoyés préalablement à tous les conseillers.

Les commissions devront lister les missions à accomplir et établir un ordre de priorité.

Commission Budget, Finances et Cadre réglementaire

Elue référente : Mme Sandrine FARRIS – 1^{ère} Adjointe

Membres : MM. Jérémy FERRE, Laurent BOULY, Sébastien FIERIMONTE, Patrick LACOSTE

Commission Gestion du Territoire, du Patrimoine et de l'Environnement

Elus référents : M. Frédéric DAVID – 2^{ème} Adjoint - et M. Jean-Jacques LAUBLANC - Conseiller délégué

Membres : MM. Frédéric FOLLINET, Gilles CHEVRIER, Jérémy FERRE, Sébastien FIERIMONTE

Commission Scolaire, Sociale et Vie Associative

Elue référente : Mme Sylvie BUCHAILLARD – 3^{ème} Adjointe

Membres : Mme Emmanuelle MATTHEY, MM. Frédéric FOLLINET et Jérémy FERRE

Commission liste électorale : Composition établie en 2020 avec un délégué désigné par la Préfecture et un délégué désigné par le Tribunal et M. Frédéric DAVID en qualité d'élus municipaux – Reste inchangée

Commission Communale des Impôts Directs : Composition établie en 2020 par le service des impôts pour 6 ans – Reste inchangée

Commission d'appel d'offres : elle sera composée par principe des membres de la commission Budget-Finances et ouverte à tous les conseillers municipaux souhaitant y participer

Gestion du site internet : M. Laurent BOULY

Communauté de Communes Terres de Bresse :

1 titulaire : M. Patrick LACOSTE

1 suppléant : Mme Sandrine FARRIS

SYDESL 71 Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire :

2 titulaires : MM. Sébastien FIERIMONTE et Patrick LACOSTE

1 suppléant : M Jean-Jacques LAUBLANC

SIVOM du Louhannais - Syndicat Intercommunal à Vocations multiples (Collecte des ordures ménagères + service public d'assainissement non collectif) :

1 titulaire : M. Jérémy FERRE

1 suppléant : M. Frédéric DAVID

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE SEILLE :

2 titulaires : MM. Jean-Jacques LAUBLANC et Gilles CHEVRIER

2 suppléants : Mme Emmanuelle MATTHEY et M. Patrick LACOSTE

AGENCE ATD 71 – Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire :

M. Patrick LACOSTE

MM. Frédéric DAVID ou Jean-Jacques LAUBLANC

Syndicat A.GE.D.I. - Logiciel de gestion informatique de la mairie :

Mme Sandrine FARRIS

M. le Maire précise que lorsque les élus assisteront aux réunions des divers syndicats / commissions, ils feront un compte rendu au Conseil Municipal suivant.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE COMMUNAL CONTRACTUEL

M. le Maire rappelle la situation passée et dresse le profil recherché par la commune (attentes, besoins, objectifs, contraintes, etc.). Il précise que ce type de poste est difficile à pourvoir et ne correspond pas forcément aux attentes de jeunes candidats. Il précise également que le temps partiel est peu développé.

M. le Maire donne des précisions quant aux bases salariales de référence d'un agent technique territorial. Après étude préalable du poste et de ses missions, M. le Maire indique que nous recherchons une personne expérimentée pour une période de 6 mois (dans un premier temps) à compter du 1^{er} juin 2021 à raison de 21h par semaine, et dont le coût (salaire + charges) rentre dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Il indique enfin qu'un tel recrutement permettrait de réduire les factures des prestataires externes auxquels la commune est contrainte de faire appel en cas d'absence d'agent technique communal.

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu, avec MM. Frédéric DAVID et Jean-Jacques LAUBLANC, une personne intéressée par ce type de poste à temps partiel et disponible rapidement. Il s'agit de M. Christophe PANNETIER. M. le Maire évoque son parcours professionnel, son expérience et sa polyvalence. Il précise que MM. Jean-Jacques LAUBLANC et Frédéric DAVID l'accompagneraient pour sa prise de poste et les différentes missions à accomplir. Il rappelle également que des crédits ont été prévus au budget communal afin de répondre à ses besoins de formation (Nacelle, CACES, etc.)

Après en avoir débattu, le conseil municipal passe au vote et décide par 10 voix pour et 1 abstention(M Sébastien FIERIMONTE) de recruter via un CDD M. Christophe PANNETIER en qualité d'agent technique communal à temps non complet (21h hebdomadaires) à compter du 01.06.2021 pour une durée de 6 mois.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (A LA DEMANDE DU TRESORIER DE CUISERY POUR REGULARISATION D'UNE IMPUTATION BUDGETAIRE DATANT DE 2015)

- M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de régularisation d'imputation budgétaire faite par M. Raphaël DORME, trésorier de Cuisery, concernant une imputation budgétaire erronée datant de 2015 relative à des frais d'étude pour un montant de 1440 € (frais d'étude - montage de dossiers de demandes de subventions assainissement - étude non suivie de travaux d'où montant à sortir de l'actif). Une décision modificative doit être prise pour régularisation.

- Le conseil décide à l'unanimité d'effectuer un virement de crédits comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21532-041	1440.00 €	
D 2031-041		1440.00 €

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, en ayant délibéré, approuve par 10 voix pour et 1 abstention, les 29 délégations du conseil municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (projet de délégations envoyé préalablement à tous les conseillers municipaux) et autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les arrêtés, actes, conventions, contrats et document de toute nature se rapportant à cette question pendant la durée de son mandat.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DESIGNATION D'UN REFERENT

M. le Maire informe l'assemblée que la commune bénéficie de l'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement collectif depuis plusieurs années, formalisée par une convention d'assistance technique (une cotisation annuelle est versée par la commune selon un tarif / habitant) et lui fait part que l'Assemblée départementale du 18.12.2021 a validé une nouvelle convention qui reprend l'accompagnement proposé pour une période de 6 ans. M. le Maire précise également que l'assemblée doit désigner par ailleurs un référent qui sera l'interlocuteur du département pour l'assistance technique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 10 voix pour et 1 abstention, la nouvelle convention du Département de Saône-et-Loire pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31.12.2026. M. Jean-Jacques LAUBLANC est désigné en qualité d' élu référent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS (PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE)

Le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 18.03.2021, le conseil communautaire a décidé de modifier ses compétences et donc ses statuts en ajoutant aux compétences facultatives, la compétence « Organisation de la mobilité ».

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la modification des compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse, et approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'elle est proposée.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, vu le diagnostic urgent et complet à faire sur l'état de la salle polyvalente, valide à l'unanimité l'impossibilité de la louer, ni l'utiliser en l'état à l'heure actuelle, et ce jusqu'à nouvel ordre. La commission Gestion du Patrimoine va étudier ce dossier dans son ensemble (Sécurisation, problématique de l'auvent etc.)

PERMANENCE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

M. le Maire explique l'organisation projetée et rappelle le protocole sanitaire à respecter (Justificatif de vaccination ou de test PCR négatif à fournir par les assesseurs et les personnes qui participeront au dépouillement, distanciation, masques obligatoires, etc.)

Il est demandé à chaque conseiller de se positionner sur les différents créneaux horaires pour tenir le bureau de vote.

PAGAIES DE LA BRESSE

A la demande du conseil municipal, M. Jean-Jacques HAYNE présente à l'assemblée son activité et son projet (Implantation, partenaires, coûts, financement) et sollicite la commune pour une mise à disposition du terrain communal à l'entrée de Ratenelle (côté Romenay) en bordure du chemin descendant à la Seille afin d'implanter son activité (location de canoës, kayaks, stands up paddle et proposition de parcours sur la Seille). La mise à disposition (sur une période de quelques mois par an) du terrain communal permettrait l'installation d'une roulotte pour l'accueil des clients (au départ ce sera un barnum pliant), des tables de pique-nique et une signalétique adaptée. Tous ces éléments seraient remisés l'hiver.

M. Jean-Jacques HAYNE indique que la roulotte pourrait servir à d'autres associations à titre gratuit. Sa demande porte sur la moitié du terrain, qui serait par conséquent délimité, l'autre partie pouvant servir de parking aux véhicules des clients.

M. le Maire propose de louer ce terrain sur une base de 200€ pour six mois (à proratiser si période plus courte), M. HAYNE s'engage en contrepartie à faire bénéficier les habitants de Ratenelle de tarifs préférentiels (réduction de 10%) de manière permanente. Il précise d'ailleurs que des portes ouvertes auront lieu le samedi 19 juin 2021.

A la demande de plusieurs membres du conseil, M. HAYNE confirme qu'il n'y aura pas de nuisance sonore (Pas de présence d'un groupe électrogène, etc.) et qu'aucune vente de boisson ou alimentation ne sera effectuée.

Enfin, le conseil demande à M. Jean Jacques HAYNE de rencontrer, préalablement à toute installation, les riverains (M. CURTIL Geoffrey et Mme BRAYARD Justine) afin de les informer de son projet. M. le Maire propose à M. HAYNE de l'accompagner.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de louer une partie du terrain communal à l'entrée du village à M. HAYNE Jean-Jacques – Les Pagaies de la Bresse – pour l'année 2021 (de manière temporaire soit maximum 6 mois par an en période estivale) pour son activité, selon un tarif de 200 € pour 6 mois et autorise à l'unanimité M. le Maire à établir et signer le contrat de location correspondant et stipulant toutes les conditions définies précédemment.

QUESTIONS DIVERSES

-Mme Sandrine FARRIS effectue, pour mémoire et pour information des nouveaux conseillers, une présentation du budget communal 2021 (documents envoyés préalablement à tous les conseillers)

-Mme Sylvie BUCHAILLARD demande à M. Laurent BOULY la mise à jour du site internet et notamment la présentation de l'équipe municipale et la liste des commissions. M. Laurent BOULY mettra à jour dès qu'il aura les informations.

-Mme Sylvie BUCHAILLARD propose à nouveau d'organiser une journée citoyenne ou demi-journée en accord avec le directeur d'école afin de collecter des déchets sur la commune. La demande du directeur est de le faire avant les vacances d'été. La commission va étudier le projet.

- M. Frédéric DAVID demande la possibilité, pour l'association de la pétanque, de disposer du minibus de la commune, afin de se rendre à Blanzly les 5 et 6 juin pour un concours, conformément aux conditions fixées par le conseil municipal en 2020 et énoncées dans le document rédigé par M. Laurent BOULY.

- Mme Sandrine FARRIS informe l'assemblée d'un problème de fonctionnement de la chaudière dans le logement de l'ancienne poste, un diagnostic est en cours. Elle précise également que le problème de réglage de la porte d'entrée a été solutionné.

-Mme Sandrine FARRIS souligne la nécessité à court terme de reprendre les contrats d'entretien de l'ensemble des chaudières des bâtiments communaux et informe l'assemblée qu'une mise en concurrence sera effectuée.

- M. le Maire informe l'assemblée de la tenue de la réunion de la commission communale des impôts directs le 14 juin 2021 à 10h.

- M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la Communauté de Communes Terres de Bresse relative aux travaux de voirie 2021. En effet, la commune doit proposer une voie communale à inscrire dans le programme de voirie pris en charge par la communauté de Communes. La Route de Pont Seille devant être reprise par le Syndicat des Eaux de la Basse Seille dans le cadre des travaux non terminés à ce jour, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à la Communauté de Communes la Route du Gué pour son inscription dans le programme de voirie 2021.

-M. le Maire présente à l'assemblée une facture pour maintenance des extincteurs pour un montant de 778€ (facture suivant contrat de maintenance en cours). Le conseil municipal valide à l'unanimité le paiement de cette facture, toutefois la commission effectuera préalablement une ultime vérification et s'assurera que les extincteurs concernés sont bien à changer.

- M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion publique pour les élections départementales le lundi 7 juin à 18h à la mairie de Ratenelle

- M. le Maire informe l'assemblée que Mme Sandrine FARRIS et lui-même vont rencontrer prochainement M. le Sous-préfet de Louhans afin de se présenter et évoquer avec lui différents points et projets pour la commune

- M. le Maire fait un point sur les rencontres qu'il a eues avec les différents agents communaux et communique une liste de matériel nécessaire à acheter à court terme :

- Aspirateur pour l'école primaire (validé par le conseil municipal)
- Stores pour la mairie et la poste. (devis à établir)
- Téléphone pour l'école maternelle et pour la cantine. M. le Maire se renseigne préalablement auprès de notre opérateur de téléphonie.

- M. Sébastien FIERIMONTE informe le conseil que des subventions départementales seraient envisageables pour la vidéo protection.

- M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'alimentation future d'une des caméras de vidéo protection sera effectuée via le local des boulistes et donc via leur compteur électrique. Il propose, en dédommagement, de verser une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association ESBRR (subvention couvrant l'alimentation électrique de la caméra et également celle de la guirlande électrique installée pour les fêtes de fin d'année). Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association ESBRR pour 2021 et précise que cette subvention sera soumise au vote du conseil chaque année.

-M. Gilles CHEVRIER pose le problème de l'entretien du cimetière (A court ou moyen terme, ne serons-nous pas contraints d'engazonner le cimetière?)

- M. Frédéric FOLLINET évoque le problème de la sécurisation de l'entrée / la sortie de l'école primaire. Mme Sylvie BUCHAILLARD rappelle que ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises en conseil. La commission bâtiments va étudier ce dossier afin de trouver une solution sécuritaire rapidement.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 02 juillet 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.